

BASSIN ARTOIS-PICARDIE

la
qualité
des eaux de
baignade



SAISON
BALNÉAIRE
2024



DOSSIER DE PRESSE

La qualité des eaux de baignade
en région Hauts-de-France :
état des lieux 2024

Contacts presse

Agence Régionale de Santé
des Hauts-de-France

Thomas Lhuillery,
Chargé de mission relations presse
Tél. 03 62 72 86 27
thomas.lhuillery@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Cathy Céлары-Davre
Cheffe de projet Communication,
Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10
c.celary@eau-artois-picardie.fr

Une surveillance rigoureuse et multiple de la qualité des eaux de baignade

Chaque site de baignade autorisé dépend d'un gestionnaire, en général une collectivité, qui est responsable de la sécurité du site et de la qualité de l'eau sur le plan sanitaire. La qualité des eaux de baignade est suivie de façon très rigoureuse et repose **sur 3 niveaux d'intervention** complémentaires :

- L'agence régionale de santé (ARS) déploie pour chaque baignade un contrôle sanitaire tout au long de la saison estivale afin de s'assurer de la bonne qualité globale de l'eau sur le site de baignade et identifier d'éventuelles pollutions bactériologiques ;
- Les gestionnaires assurent en parallèle une surveillance et des prélèvements rapides qui leur permettent d'intervenir pro activement dès lors qu'un événement susceptible d'altérer la qualité de l'eau est détecté (comme un orage important ou un défaut d'infrastructure d'assainissement par exemple) afin de mettre en œuvre des actions immédiates.
- Les gestionnaires établissent également pour chaque site de baignade un "profil de baignade", qui consiste en une étude approfondie des caractéristiques du site pour identifier l'ensemble des sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs, ainsi que les actions à mener préventivement afin de les réduire.

La baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet. Pour chaque épisode de pollution, une enquête doit être menée pour en identifier les causes. **Indépendamment du classement des sites de baignade, des interdictions de baignades sont donc régulièrement prises chaque année par le gestionnaire ou sur recommandation de l'ARS.**

Un contrôle assuré par l'ARS selon les exigences scientifiques européennes

Le contrôle assuré par l'ARS (nombre de prélèvements, interprétation des analyses, modalités de classement...) se fonde sur **des normes et des méthodes scientifiquement validées et communes à tous les pays européens.**

Les prélèvements sont effectués dans les zones de fréquentation maximale des baigneurs ou celles qui présentent le plus grand risque de pollution. Les analyses menées en routine tout au long de l'été portent sur les bactéries *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux.

Ces paramètres sont surveillés à dessein, parce qu'ils peuvent être révélateurs de la présence de germes pathogènes qui constituent le principal risque sanitaire pour les baigneurs. Pour rappel, le risque infectieux associé à la baignade dans une eau de mauvaise qualité microbiologique peut se traduire par des pathologies le plus souvent bénignes telles que des gastro-entérites, des otites, des dermatites. **En cas de suspicion de pollution d'une autre nature (hydrocarbures...), d'autres paramètres peuvent être ajoutés au contrôle sanitaire.**

Depuis plusieurs années, l'ARS Hauts-de-France a pris le parti dans la région de renforcer le contrôle sanitaire pour tous les sites qui ne sont pas classés en qualité excellente en réalisant un nombre d'analyses supérieur – et donc plus régulier – que prévu strictement par la réglementation.

Le classement européen des eaux de baignade, garantie de transparence et de neutralité

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade, dont la finalité première est de surveiller la qualité de l'eau pour préserver la santé des baigneurs, sert également à établir chaque année à un classement des eaux de baignade selon quatre catégories : qualité insuffisante, suffisante, bonne et excellente selon le niveau de bactéries relevé. Le processus de classement fait successivement intervenir l'ARS qui procède au calcul initial, le ministère chargé de la santé qui assure le rapportage annuel au niveau européen et l'Agence européenne pour l'environnement qui établit le classement des eaux de baignade. Les classements des eaux de baignade sont publiés officiellement par l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) au mois de mai-juin.

Ce classement permet de caractériser la qualité globale des eaux, et non pas la qualité instantanée de celle-ci, et s'apprécie sur les 4 dernières saisons balnéaires. Comme indiqué précédemment, la qualité ponctuelle des eaux de baignade est surveillée indépendamment de ce classement. Ce classement se fonde sur des expertises et des critères scientifiques partagés par tous les pays européens et auxquels les états-membres doivent se conformer. **Ce cadre de référence commun garantit le fondement scientifique, la transparence et la neutralité du classement, notamment en matière d'interprétation des résultats ou de critères de classification.**

BASSIN ARTOIS-PICARDIE

la
qualité
des eaux de
baignade



SAISON
BALNÉAIRE
2024



Communiqué de presse

Le classement 2024 montre la bonne qualité globale des eaux de baignade dans le bassin. Pour ce classement 2024, 10 sites de baignade sont classés excellents, 19 baignades sont classées en bonne qualité, 13 disposent d'une qualité d'eau suffisante et un est classé insuffisant. Le site du Crotoy reste interdit à la baignade.

Chaque année l'ARS Hauts-de-France et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie publient un classement des eaux de baignade dans le bassin Artois-Picardie. Le

Lors de la dernière saison balnéaire, les événements pluvieux de nature orageuse de l'été ont été défavorables pour la plupart des sites de baignade dont le classement s'est dégradé. Ce constat renforce la nécessité d'une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales, la renaturation et la mise en œuvre d'aménagements urbains perméables qui privilégient l'infiltration de l'eau ou la création d'ouvrages de stockage.

Le littoral picard – et en particulier les baignades de Berck, Fort Mahon, Ault, Cayeux-sur-Mer et Woignarue – conserve une eau de qualité excellente. Les baignades situées plus au nord ont quant à elles tendance à voir leur qualité dégradée, à l'exception de Zuydcoote et Gravelines qui restent classées excellentes. Pour ce palmarès 2024, qui prend en compte les saisons estivales 2020, 2021, 2022 et 2023, deux tiers des 43 sites de baignade du bassin Artois-Picardie présentent une qualité de l'eau bonne (verte) ou excellente (bleu).

Fiche 1 : Les résultats du contrôle sanitaire 2023

Le palmarès 2024

Du prélèvement au classement

Une information du public à plusieurs niveaux

Les gestes du quotidien pour contribuer à la qualité des eaux de baignade

Evolution du classement depuis 2015

Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades

Les profils de baignade

La gestion active des baignades

Annexes :

L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Fiche 1 : Les résultats du contrôle sanitaire 2023

L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, accompagnée par ses partenaires, analyse et évalue la qualité des eaux de baignade des sites ouverts au public pendant la saison balnéaire. Le contrôle vise à prévenir l'exposition des baigneurs aux différents risques sanitaires liés à la baignade.

Le palmarès 2024

Durant la saison balnéaire de l'année 2023 (entre le 15 juin et le 15 septembre 2023 pour la mer et selon les dates d'ouverture de chaque baignade en eau douce), plus de **583 prélèvements** ont été réalisés sur l'ensemble **des 43 sites de baignade du bassin Artois-Picardie** (dont 555 prélèvements pour les baignades en eau de mer et 28 prélèvements pour les baignades en eau douce).

Le palmarès 2024 est établi en fonction des résultats de prélèvements des 4 dernières années (2020 à 2023). Ce classement des 43 sites de baignade du bassin Artois-Picardie est le suivant :

- 10 sont affichés en excellente qualité (bleu),
- 19 sont affichés en bonne qualité (vert),
- 13 est affiché en qualité suffisante (jaune),
- 1 est affiché en qualité insuffisante (rouge).



Seul le site de baignade de Boulogne-sur-Mer est classé en qualité insuffisante.

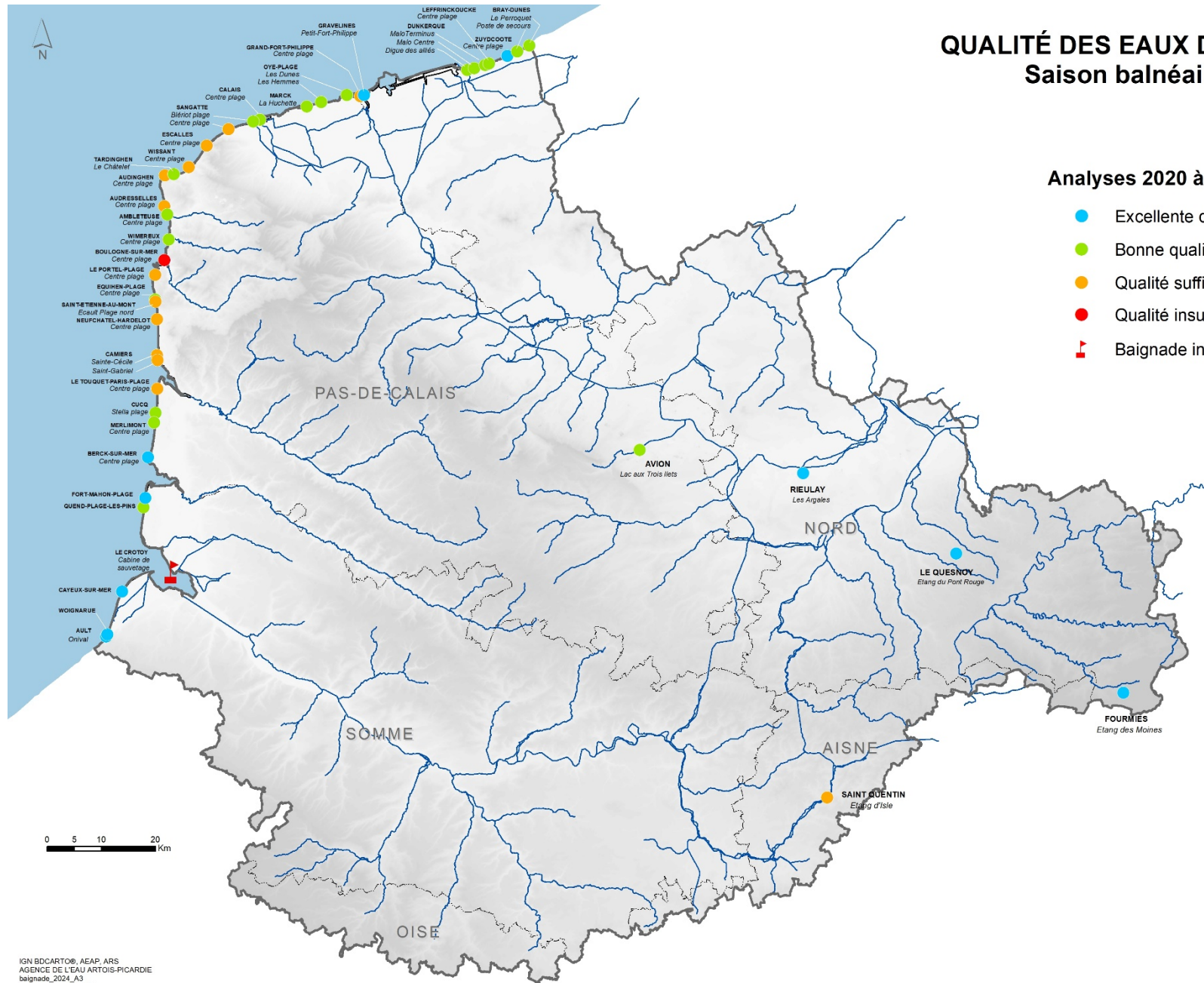
La baignade du Crotoy, fermée depuis 2018, suite à 5 années de classement en qualité d'eau «insuffisante», reste interdite.

QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

Saison balnéaire 2024

Analyses 2020 à 2023 :

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité suffisante
- Qualité insuffisante
- ⚠ Baignade interdite



Du prélèvement au classement

Pour évaluer la qualité des eaux de baignade, entre 9 et 20 prélèvements ont été réalisés en 2023 sur chacune des zones de baignade en mer et entre 4 et 7 prélèvements pour les baignades en eau douce. La fréquence des prélèvements dépend de la qualité de l'eau lors des saisons précédentes ainsi que de la fréquentation du site. Les analyses et prélèvements sont réalisés par un laboratoire agréé par le ministère de la santé. Les résultats sont connus dans les 72 heures qui suivent le prélèvement et transmis aux gestionnaires des sites de baignade (les maires dans la majorité des cas).

Avant le début de la saison balnéaire, les gestionnaires de sites de baignade sont informés des modalités du contrôle sanitaire et du nombre de prélèvements prévus.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen de deux types d'indicateurs :

- Sur la base d'observations de terrain, des paramètres physicochimiques sont évalués : pH, changement de coloration de l'eau, présence de macro déchets flottants...
- Des paramètres microbiologiques (bactéries) : La pollution microbiologique des eaux de baignade est essentiellement d'origine fécale. Les eaux usées provenant des habitations, les déjections des animaux et les effluents rejetés peuvent être la cause d'une mauvaise qualité de l'eau. La pluie peut également provoquer des débordements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou des ruissellements importants sur des surfaces souillées. Les indicateurs microbiologiques retenus sont les bactéries *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux.

La baignade peut présenter différents risques sanitaires : une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections de santé, le plus souvent bénignes : pathologies de la sphère oto-rhino laryngée, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

Rappelons enfin que la noyade constitue le danger majeur sur la plage. Chaque année, on déplore des accidents mortels par noyade dont la plupart sont évitables, notamment ceux liés à un défaut de surveillance des enfants, aux baigneurs surestimant leur capacité physique, à la méconnaissance des courants, et aux hydrocutions.

Prévenir l'exposition des baigneurs

L'ARS pilote le contrôle sanitaire des eaux de baignade : programmation des analyses, réalisation des prélèvements en lien avec un laboratoire agréé, validation des résultats et édition de bulletins sanitaires. En cas de résultat non conforme, l'ARS s'assure que la gestionnaire met en place les mesures correctives adaptées.

En cas de suspicion de mauvaise qualité de l'eau d'un prélèvement (orage fort, dysfonctionnements sur les ouvrages de collecte ou de traitement des eaux usées ou pluviales, etc), la baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet et une enquête doit être menée pour rechercher les causes de pollution si la mauvaise qualité est confirmée par les analyses.

Une information du public à plusieurs niveaux

Sur le site de baignade

Le poste de secours sur les sites de baignade signale l'autorisation de la baignade et sa surveillance. Les plages surveillées disposent de nouveaux drapeaux d'information sur les conditions de baignade :



Baignade autorisée et surveillée



Baignade dangereuse mais surveillée



Baignade interdite et dangereuse



Baignade interdite (pollution de l'eau ou présences d'espèces aquatiques dangereuses)



Baignade surveillée durant les horaires d'ouverture du poste de secours



Zone de pratiques aquatiques et nautiques

Liste non exhaustive

- Sur le bassin Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie édite, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, une carte de la qualité des eaux de baignade, disponible sous deux formats dans tous les offices de tourisme du littoral : un format carte routière et un format de poche.



- Au niveau national

Le public a accès aux informations directement depuis le lieu de baignade : classement actuel du site, description générale (*risques de pollution notamment*) et informations en cas de situation anormale (*nature de la situation et durée prévue*) ...

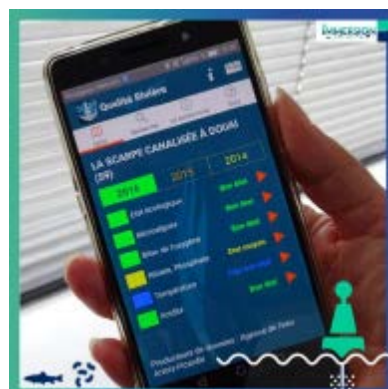
Un site national dédié est par ailleurs disponible : plage la plus proche de chez moi, qualité de l'eau et derniers résultats d'analyses, interdiction de baignade. Toutes ces informations sont à retrouver sur <http://baignades.sante.gouv.fr>.



- **Une application appelée « qualité rivière » qui donne aussi la qualité des eaux de baignade en France**



Lancée en 2013 par les agences de l'eau et l'Agence française pour la biodiversité, l'application mobile « Qualité rivière » propose depuis peu d'accéder aux données sur la qualité des eaux de baignade tout en informant sur la santé des cours d'eau et les nombreuses espèces de poissons qui peuplent les rivières.



- Le site « recosante.beta.gouv.fr »

Découvrez comment agir pour protéger votre santé

Abonnez vous pour recevoir notre [lettre d'information](#) pour vous aider à mieux [protéger votre santé](#).

Vous recevrez [chaque jeudi](#) un [email](#) contenant des informations sur la santé environnementale ([pollution de l'air](#), [qualité de l'eau de boisson](#), [rayons UV](#), [pollens](#), [radon](#), [pesticides](#), etc.) et des [recommandations pratiques](#) pour vous aider à agir.

M'abonner à Recosanté



Les gestes du quotidien pour contribuer à la qualité des eaux de baignade

À la maison ou dans la rue

- Raccorder son logement au réseau d'assainissement collectif
- Ne pas jeter ses eaux usées ou des déchets dans le réseau de collecte des eaux pluviales
- Privilégier les crèmes solaires sans impact sur l'environnement

Avec son animal

- Veiller à ramasser les déjections canines et à respecter la réglementation concernant l'accès des animaux à la plage



Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2015 et 2023 – Mer

Commune	Baignade	Dpt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BRAY-DUNES	Le Perroquet	59									
BRAY-DUNES	Poste de secours	59									
ZUYDCOOTE	Centre Plage	59									
LEFFRINCKOUCKE	Centre Plage	59									
DUNKERQUE	Malo Terminus	59									
DUNKERQUE	Malo Centre	59									
DUNKERQUE	Digue alliés	59									
GRAVELINES	Petit Fort Philippe	59									
GRAND FORT PHILIPPE	Centre Plage	59									
OYE-PLAGE	Les Dunes	62									
OYE-PLAGE	Les Hemmes	62									
MARCK	La Huchette	62									
CALAIS	Centre Plage	62									
SANGATTE	Blériot Plage	62									
SANGATTE	Centre Plage	62									
ESCALLES	Centre Plage	62									
WISSANT	Centre Plage	62									
TARDINGHEN	Le Châtelet	62									
AUDINGHEN	Centre Plage	62									
AUDRESSELLES	Centre Plage	62									
AMBLETEUSE	Centre Plage	62									
WIMEREUX	Centre Plage	62									
BOULOGNE SUR MER	Centre Plage	62				NC					
LE PORTEL	Centre Plage	62									
EQUIHEN PLAGE	Centre Plage	62									
SAINT ETIENNE AU MONT	Plage Nord	62									
NEUFCHATEL HARDELOT	Centre Plage	62									
CAMIERS	Ste Cécile	62									
CAMIERS	St Gabriel	62									
LE TOUQUET	Centre Plage	62									
CUCQ	Stella Plage	62									
MERLIMONT	Centre Plage	62									
BERCK	Centre Plage	62									
FORT MAHON	Plage surveillée	80									
QUEND	Plage surveillée	80									
CAYEUX sur MER	Plage surveillée	80									
WOIGNARUE	Plage surveillée	80									
AULT	Onival	80									
Le Crotoy		80				NC	NC	NC	NC	NC	NC

Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2015 et 2023– Eau Douce

Commune	Nom du site de baignade	Dept	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SAINT QUENTIN	Etang d'Isle	02						Non Ouverte	NC		
FOURMIES	Etang des Moines	59									
RIEULAY	Les Argales	59									
LE QUESNOY	L'étang du Pont rouge	59									
AVION	lac aux 3 ilets	62									

Légende	
	Qualité Excellente
	Bonne qualité
	Qualité Suffisante
	Qualité Insuffisante
	Plage Non Classée (NC), Non Ouverte ou interdite à la baignade

Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades

Les profils de baignade : un outil pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité

► Qu'est-ce qu'un profil de baignade ?

Un profil de baignade est un document permettant d'**identifier les sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs**. Le profil comporte trois points forts :

- l'identification des sources de pollution temporaires, permanentes ou potentielles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs (ex : rejet d'eaux usées),
- la définition des mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir la pollution à court terme, (ex : fermetures préventives, création de station d'épuration ou de déversoir d'orage...)
- la définition des actions qui permettront de préserver ou de reconquérir la qualité des eaux (ex : travaux d'amélioration du réseau d'assainissement, suppression de rejets d'eaux usées).

Une synthèse du profil doit être affichée sur le lieu de baignade, à côté des résultats de la qualité de l'eau.

100 % des responsables de baignade en mer et en eau douce du Bassin Artois-Picardie, avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ont réalisé leurs « profils de baignade ». L'Agence de l'Eau a maintenu, pour le 11^{ème} programme 2019-2024, son accompagnement financier auprès des responsables de baignade pour la révision des profils.

A noter que le profil de baignade doit être révisé régulièrement. La fréquence et l'ampleur des révisions doivent être adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollution auxquels est exposée l'eau de baignade.

Il est procédé à une révision du profil au moins :

- Tous les 4 ans pour les baignades en bonne qualité
- Tous les 3 ans pour les baignades en qualité suffisante
- Tous les 2 ans pour les baignades en qualité insuffisante.
- Pour les baignades en qualité excellente, la révision du profil n'intervient uniquement que si le classement se dégrade (passage en qualité bonne, suffisante ou insuffisante).

En 2022-2023, ce sont 12 profils de baignades qui ont été révisés ou sont en cours de révision : Audinghen, Boulogne-sur-Mer, Bray-Dunes, Calais, Camiers, Equihen-Plage, Grand-Fort-Philippe, Leffrinckoucke, Neufchâtel-Hardelot, Oye-Plage, Saint-Etienne-au-Mont et Sangatte
Pour 2023-2024, 4 révisions de profils sont engagées : Tardinghen, Wissant, Wimereux et Marck.

Profil de vulnérabilité des eaux de baignade

Date d'élaboration du profil : Février 2022
Prochaine révision du profil : Février 2025

Baignade Centre plage
Escalles



Caractéristiques de la zone de baignade

Nom baignade : Centre plage
Commune : Escalles
Département : Pas de Calais
Région : Nord Pas de Calais
Responsable baignade : Monsieur le Maire
Surveillance baignade : Plage non surveillée
Saison balnéaire : 15 juin / 15 septembre
Coordonnées Lambert II : 555 290 m / 2 658 872 m
Nature plage : Galets
Dimension plage : 570 x 10 m
Equipements de la plage :



Localisation de la baignade et des principales sources de contamination



Principales sources de pollution

Tipul	Importanța	Calitatea	Impactul
1. Descrierea calitatii materialelor si a stagiilor sau a dezvoltarii de noi tehnologii	Discreta (scara 1-5)	Important	Important
2. Recursii si regle de sintaxa	Discreta	Important	Important
3. Algoritmi si structuri de date	Discreta	Important	Important
4. Utilizarea de tehnologii personalizate (ex: IoT si cloud)	Exceptional	Faible	Faible

Qualité bactériologique des eaux de baignade



Les résultats des dernières analyses sont disponibles sur <http://baignades.sante.gouv.fr>

Episodes de pollution des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine	Fermeture de la baignade	Durée
10/06/2021	Microbiologique	Pluie < 5 mm et panne PR	Non	-
27/07/2021	Microbiologique	Pluie > 5 mm et panne PR	Oui	2 semaines
12/07/2021	Microbiologique	Pluie > 10 mm et panne PR	Non	-
22/06/2021	Microbiologique	Pluie > 10 mm et panne PR	Non	-

Plan d'actions

1. Mise en place d'une gestion active des eaux de baignade
2. Contrôle et réhabilitation des raccordements et des dispositifs d'assainissement non collectif des particuliers
3. Sécurisation et optimisation du poste de refoulement et du bassin tampon
4. Sensibilisation des agriculteurs

Autres risques sanitaires

* Non : Absence de prolifération de macroalgues et de phytoplanctons dangereux pour la baignade

La réalisation d'un profil de baignade a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de baignade à travers la mise en place d'une gestion active par le gestionnaire, comme la fermeture préventive et temporaire (maximum 72 heures), afin d'éviter l'exposition des baigneurs à une pollution ponctuelle.

Le gestionnaire peut s'appuyer sur plusieurs indicateurs et analyses pour l'orienter dans la nécessité de recourir à des mesures de prévention temporaires, indépendamment du contrôle sanitaire prévue par l'Agence.

Lors de la dernière saison, certaines villes dont Dunkerque, Leffrinckoucke, Bray-Dunes, Grand-Fort-Philippe, Le Portel, Wimereux, Boulogne-sur-Mer, Neufchâtel-Hardelot, Merlimont et Le Quesnoy ont procédé à des interdictions préventives et temporaires de la baignade dans ce cadre.

La fermeture préventive d'une baignade, associée à une pollution ponctuelle (< 72h) dont la cause est identifiée et dans la limite de 15% des prélèvements sur les 4 dernières années, permet d'écarter le prélèvement du contrôle sanitaire réalisé durant l'épisode de pollution par l'agence régionale de santé.

► Suivi d'indicateurs

Plusieurs facteurs comme la météo, les températures, de fortes pluies, les fréquentations humaine et animale du site peuvent avoir une influence sur la qualité de l'eau de baignade.

La surveillance de ces facteurs permet, par le biais de définition de seuils d'alerte, d'apprécier l'état de la qualité sanitaire de la zone de baignade et d'avoir recours à des fermetures préventives en amont du contrôle sanitaire.

► Les analyses dites « rapides » :

Le délai d'obtention des résultats des analyses réalisées par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire est de l'ordre de 72 heures. Il est incompatible avec la mise en œuvre d'une démarche de gestion active. C'est pourquoi, des analyses rapides (résultats connus en moins de 3 heures) peuvent être réalisées par les gestionnaires en complément du contrôle sanitaire réglementaire. Elles restent à considérer comme des indicateurs de tendance d'une pollution permettant de prendre rapidement les mesures appropriées pour la limiter. Ce gain de temps peut permettre d'éviter d'interdire inutilement la baignade ou, en cas de fermeture préventive, de rouvrir rapidement le site à la baignade.

► L'auto surveillance du système d'assainissement :

Pour certains sites de baignade, l'hétérogénéité des résultats des prélèvements, en particulier à proximité des estuaires ou embouchures de ruisseaux côtiers, met en avant l'extrême complexité et le caractère éphémère des phénomènes de pollution ponctuelle. La gestion des risques de pollution « à la source » est essentielle. Elle passe par une meilleure évaluation des risques sanitaires liés aux dysfonctionnements du système d'assainissement (station d'épuration et réseaux d'assainissement).

L'auto surveillance des réseaux d'assainissement, en particulier des déversoirs d'orage et des trop-pleins du réseau d'assainissement, permet de **détecter une pollution** et **d'anticiper les décisions** quant à la mise en œuvre de dispositions adaptées, comme par exemple l'interdiction temporaire de la baignade, et cela sans attendre le résultat du prélèvement, **ceci afin de garantir la santé des baigneurs**.

L'Agence Régionale de Santé

L'ARS Hauts-de-France définit et met en œuvre la politique de santé en région et agit sur le champ de la santé dans sa globalité, pour les 6 millions d'habitants de la région. Elle assure pour cela deux missions principales :

- le pilotage de la politique de santé publique : veille et sécurité sanitaire, santé environnementale, prévention et promotion de la santé
- l'organisation, la régulation et l'efficience des soins et des prises en charge dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social

L'Agence alloue directement plus de 4 milliards d'euros par an au système de santé en région, parmi les 18 milliards d'euros de dépenses consacrées à la santé dans les Hauts-de-France.

L'ARS et la qualité de l'eau de baignade

L'accès à des eaux dites récréatives, représentent des atouts significatifs pour le bien-être physique et mental (jeux, activité physique, détente ou rafraîchissement...). L'été, les plages de la côte Picarde et de la côte d'Opale connaissent une forte fréquentation et la baignade en mer y est couramment pratiquée. Dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais près d'une dizaine de plans d'eau aménagés et surveillés permettent aussi, pendant la même période, la pratique de la baignade. La réglementation fait obligation de contrôler chaque année l'ensemble des zones de baignade fréquentées pendant la période estivale.

C'est l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France qui assure ce contrôle lors de la saison estivale au niveau des 50 sites de baignades sur les deux bassins hydrographiques de la région ; 43 sur le bassin Artois-Picardie et 7 sur le bassin Seine Normandie.

Annexe

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et sa politique en faveur du littoral

Une mission d'intérêt général au service de l'eau

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général : réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et protéger ressources en eau et milieux aquatiques par :

- La production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation,
- Le développement de stratégies et d'outils de planification,
- Des interventions financières (soutien aux investissements ou à la performance de fonctionnement).

Elle assure également des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

Déploiement du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 sur le littoral

Dans le cadre de son 11^{ème} Programme, l'agence de l'eau finance des études de révision des profils de baignade, sous la forme de subventions à hauteur de 50%.

Chaque site de baignade fait l'objet d'une identification et d'une description des sources avérées et potentielles de contamination bactériologique ainsi qu'une analyse des conditions (météo, marée, vent) impactant la qualité de l'eau de baignade.

Ces profils sont actualisés régulièrement en fonction du classement des eaux de baignade et des travaux d'assainissement réalisés par les collectivités.

Sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) propose aux communes littorales d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des études de profils de baignade. Pour les communes littorales de la Somme et les baignades intérieures, les études de révision des profils sont portées directement et individuellement par les communes.

Les sources de pollution situées dans le bassin versant amont contribuent directement à la contamination bactériologique des eaux de baignade ou accentuent les effets des rejets de proximité (que l'on appelle « phénomène de bruit de fond »). Ce constat conduit l'agence de l'eau à maintenir les bassins versants amont dans les priorités du programme d'actions en faveur du littoral.

La priorité de l'action de l'agence de l'eau s'est portée sur :

- la reconquête de la qualité des eaux de baignade des sites classés en « insuffisante » - c'est à dire non conforme aux exigences de la directive - et des sites faisant l'objet d'une interdiction de baignade en raison de la mauvaise qualité des eaux,
- Les sites de baignade présentant une vulnérabilité importante, qui pourraient être rétrogradés en qualité « suffisante » ou « insuffisante » si la vigilance était levée : il s'agit principalement des plages du littoral Dunkerquois, du Calaisis (Calais et Escalles), du Boulonnais (Boulogne sur Mer et Le Portel), le pourtour de la baie de Canche.

L'agence de l'eau soutient également les actions qui participent au maintien des sites en excellente et bonne qualité.

La gestion des eaux pluviales sur le littoral, une priorité forte :

« Tout va à la mer ».

L'expression prend encore plus son sens lorsque l'on parle de pollution. On comprend alors l'importance de la gestion des eaux pluviales d'autant plus sur le littoral. En effet, lors d'événement pluvieux intenses, comme nos communes peuvent le vivre de plus en plus souvent maintenant, deux problématiques sont principalement identifiées :

- o Les eaux de pluie ruisselant sur le front de mer qui entraînent avec elles la pollution des sols vers la mer,

- o Certains réseaux d'assainissement et stations d'épuration qui n'ont plus la capacité d'accueillir le mélange des eaux usées rejetées par les habitations et des eaux de pluie injectées dans le réseau par nos gouttières et bouches d'égout des voiries. Ceux-ci débordent et ces eaux sales arrivent par les milieux naturels directement à la mer.

L'agence de l'eau et ses partenaires ont pris la mesure de l'importance de la gestion de ces eaux pluviales et l'agence a accompagné de nombreuses communes dans ces chantiers.

A titre d'exemples :

- o La Communauté Urbaine de Dunkerque développe très largement sur son territoire la politique de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de favoriser leur infiltration dans le sol. Sur les 5 dernières années, près de 9 hectares de surfaces imperméabilisées ont été déconnectées des réseaux unitaires afin de soulager les réseaux d'assainissement et réduire les débordements d'eaux usées non traitées vers le canal exutoire et la mer. Ce sont ainsi près de 3,6 millions d'€ qui ont été investis et avec une participation financière de l'agence de l'eau d'environ 900 000 €.
- o Boulogne sur Mer, dont le système d'assainissement fait l'objet d'un important plan d'actions de gestion des eaux pluviales :
 - La mise en service en 2019 d'un bassin de pollution de 12.600 m³ au niveau de la Place de France a permis de réduire considérablement les déversements d'eaux usées dans le port de Boulogne sur Mer. Les eaux usées ainsi mélangées aux eaux pluviales, auparavant déversées sans traitement, sont aujourd'hui transférées puis épurées à la station d'épuration SELIANE.
 - La déconnexion des eaux pluviales du quartier République/Eperon représentant de l'ordre de 7,5 hectares imperméabilisés permettra de réduire le volume d'eaux pluviales acheminées vers la station d'épuration SELIANE. Les travaux représentent un investissement de 3 800 000 € et 1 788 000 € d'aides financières de l'agence de l'eau.

En raison de leurs caractéristiques unitaires, c'est-à-dire qu'un même réseau collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, les réseaux d'assainissement de certaines agglomérations littorales sont sujets par temps de pluie à des surcharges hydrauliques entraînant des débordements trop fréquents, avec des rejets conséquents d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel à proximité des sites de baignade, mais aussi en amont sur les bassins versants des fleuves côtiers.

C'est notamment le cas des systèmes d'assainissement de Le Portel (CA Boulonnais) et de Calais (CA Grand Calais Terres et Mers). Après une phase d'études préalables, un plan d'investissements important va être engagé dans les prochaines années respectivement par les Communautés d'agglomération du Boulonnais et de Grand Calais Terres et Mers pour mettre en conformité ces systèmes d'assainissement.

D'un montant d'environ 13 M€ soutenu par l'agence de l'eau à hauteur de 5 M€ d'aides, le plan d'investissement sur l'agglomération d'assainissement de Le Portel comporte des travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement, de gestion alternative des eaux pluviales, la création de 2 bassins de pollution (3600 m³ et 3800 m³) ainsi que la création d'une filière de traitement des eaux pluviales sur le site de la station d'épuration.

La mise en service en 2019 d'un bassin de pollution de 12.600 m³ au niveau de la Place de France à Boulogne sur Mer a permis de réduire considérablement les déversements d'eaux usées dans le port. Cependant, il ne suffit pas à lui seul à retrouver de manière durable la qualité des eaux de baignade de Boulogne sur Mer, comme le met en évidence le classement de la saison 2024 (qualité insuffisante = non conforme à la Directive européenne).

C'est la raison pour laquelle, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a engagé en 2024 une étude stratégique (Coût de l'ordre de 2 M€ avec une subvention de l'agence de l'eau de 1,4 M€) préalable à

l'élaboration d'un schéma communautaire d'assainissement dont l'objectif est d'établir un nouveau programme d'investissements en faveur notamment d'une meilleure gestion des eaux pluviales.

Le plan d'actions pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement de l'agglomération de Calais comprend la création d'une filière de traitement des eaux de pluie à la station d'épuration de Calais Toul, la construction d'un bassin de pollution à Coulogne (2.500 m³) et des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de déconnexion des eaux pluviales pour un investissement de l'ordre de 25 M€ et une participation financière prévisionnelle de l'agence de l'eau de 15 M€.

La politique d'amélioration de la qualité des eaux de baignade se traduit également par des investissements en matière de lutte contre la pollution sur les bassins versants amont :

- Bassin versant de la Canche : la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois poursuit les travaux d'assainissement collectif à Beutin ;
- Bassin versant de la Liane : les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Samer sont en voie d'achèvement ;
- Bassins versant de la Slack et du Wimereux : La mise en service des nouvelles stations d'épuration de Le Wast (bassin du Wimereux) et d'Hardinghen (bassin de la Slack) participe à l'amélioration de la qualité des cours d'eau mais également des eaux de baignade en aval.
- Audresselles : Devenue obsolète et avec des rejets ne correspondant plus aux nouvelles exigences environnementales, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps va engager au second semestre 2024, les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2 700 équivalents habitants qui sera complétée d'un bassin de pollution de 600 m³ qui renforcera l'efficacité du système d'assainissement par temps de pluie. Le montant de l'investissement global est estimé à 3 M€ HT avec une aide financière prévisionnelle de l'agence de l'eau de 1,7 M€.

Prise en compte de nouveaux enjeux littoraux :

La gestion douce du trait de côte et de la laisse de mer

La présence de déchets sur le littoral entraîne des nuisances potentiellement préjudiciables à l'environnement littoral (perturbations écologiques, risques sanitaires) et nuit à l'image de marque de nos plages.

Par souci d'offrir une plage « propre » aux visiteurs, les communes pratiquent régulièrement le nettoyage mécanique qui ramasse sans distinction les lasses de mer avec les déchets et, parfois, d'importantes quantités de sable. Cette pratique a des conséquences négatives sur le milieu (perte de biodiversité, accentuation de l'érosion).

La préservation des lasses de mer, qui constituent un habitat fragile reconnu d'intérêt écologique, figure parmi les politiques de l'agence de l'eau. Dans le cadre du 11^{ème} programme, l'agence de l'eau peut accompagner des opérations de gestion sélective de la laisse de mer dans le cadre d'un plan de gestion de milieux et ainsi financer des actions de préservation de la laisse de mer qui impliquent le nettoyage raisonné et différencié des plages.

L'érosion des plages, des falaises, et le recul du trait de côte, ainsi que les risques de submersion marine, sont de plus en plus un sujet de préoccupation pour les communes littorales. Les dunes sont considérées comme un paysage à haute valeur patrimoniale et un ouvrage de protection souple des littoraux sableux et non plus uniquement comme une source de risques d'ensablement.

L'agence de l'eau accompagne les projets qui font appel aux techniques dites « douces » de protection du littoral telles que par exemple les plantations, la pose de ganivelles et brise-vents, couvertures de branchages.

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a ainsi bénéficié en 2023 du soutien financier de l'agence de l'eau (217 k€ de travaux et aide financière de l'agence de l'eau de 41 k€) pour la mise en place d'aménagements doux de gestion du trait de côte par la pose de ganivelles et de filets.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de gestion du trait de côte, des massifs dunaires et des stocks sédimentaires mis en place depuis 2019 par la collectivité.